

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-269

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-219 : RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMIN MUNICIPAUX (AJOUT DE RUES)

ATTENDU que la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route sur les chemins municipaux et en détermine les conditions;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 6 du 1^{er} alinéa de l'article 11 de la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) et du paragraphe 14 du 1^{er} alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (CRS), une municipalité locale peut, par le règlement, permettre sur tout ou en partie d'un chemin public, la circulation de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Jean-Philippe Bachand lors de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, le Conseil municipal d'Asbestos ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

Le règlement numéro 2014-219 : « Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » est modifié de la façon suivante :

L'annexe 1 est modifié afin de remplacer la carte de l'annexe 1 par les deux cartes suivantes intitulées :

Annexe 1 : Rues publiques où les véhicules hors route sont autorisés à la circulation (VTT)

Annexe 1 : Rues publiques où les motoneiges sont autorisées à la circulation

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



ME MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AVIS DE MOTION : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT : SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

PUBLICATION : JOURNAL L'ÉTINCELLE – L'ACTUALITÉ DU 7 FÉVRIER 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 FÉVRIER 2018



